

26.02.2025 - 09:00 Uhr

Violation du code de déontologie par la NZZ: Articles discriminatoires sur les Roms

Berne (ots) -

Partis: X. et Roma Foundation c. "NZZ"

Theme: Vérité / dissimulation d'éléments d'information importants / discrimination

Plainte admise

Résumé

La NZZ a publié en février 2024 plusieurs articles sur des Roms en provenance d'Ukraine accueillis en Suisse sous la protection du statut S. Usant de propos globalisants et d'affirmations non étayées à propos de passeports prétendument achetés, d'aides au retour détournées, de crime organisé étant le fait de clans et de problèmes d'intégration, la NZZ a brossé un tableau dans lequel le Conseil suisse de la presse a vu une violation de l'interdiction de la discrimination. Le Conseil suisse de la presse décrie en outre la citation lacunaire des sources utilisées voire l'absence totale de sources. Il se montre par ailleurs critique quant au fait que l'un des articles oppose les 60 000 réfugiés ukrainiens bénéficiant du statut S et les 50 000 à 80 000 Roms vivant en Suisse. Il n'y a pas de lien entre ces deux groupes de personnes. L'assertion selon laquelle les Roms vivant en Suisse y sont seulement tolérés dans la mesure où ils ne sont pas une minorité reconnue à l'échelon national est également fausse et discriminatoire. Ces Roms sont des ressortissants suisses et font partie intégrante de la société suisse.

[Prise de position 5/2025](#)

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Secrétariat de direction
Case postale
3000 Berne 8
+41 (0)77 405 43 37
media@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100929099> abgerufen werden.